



Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

Demande de certificat d'urbanisme

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

Vous devez utiliser ce formulaire si :

(i) Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

	• vous souhaitez connaître les règles applicables	Dpt Commune Année N° de dossier La présente déclaration a été reçue à la mairie					
	en matière d'urbanisme sur un terrain.						
	• vous souhaitez savoir si l'opération que vous						
	projetez est réalisable.						
	•						
		Cachet de la mairie et signature du receveur					
		le/					
1	Objet de la demande de certificat	d'urbanisma					
•	Objet de la demande de certificat	u orbanisme					
	a) Certificat d'urbanisme d'information						
	Indique les dispositions d'urbanisme, les limitations a	dministratives au droit de propriété					
	et la liste des taxes et participations d'urbanisme app	et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables au terrain.					
	★ b) Certificat d'urbanisme opérationnel						
	Indique en outre si le terrain peut être utilisé pour la r	éalisation de l'opération projetée.					
	quo on ouno ono terram, pour ono uninco pour la r						
2	Identité du ou des demandeurs						
2	Identité du ou des demandeurs						
	i Le demandeur sera le titulaire du certificat et destinataire de la décision.						
	Si la demande est présentée par plusieurs personnes	s, indiquez leurs coordonnées sur la fiche complémentaire.					
2.1	Vous êtes un particulier	Monsieur					
1	Nom	Prénom					
	VINCENT	TINGTING					
2.2	Vous êtes une personne morale						
	Dénomination	Raison sociale					
	Bollomination	Talison sociale					
	N° SIRET	Type de cociété (CA CCL)					
	IN SIRE!	Type de société (SA, SCI)					
	Représentant de la personne morale : 🔲 Madame 🔝 Monsieur						
	Nom	Prénom					

3	Coordonnées du demandeur
	Adresse : Numéro : 104 Voie : rue de la gare
	Lieu-dit :
	Localité : bannalec
	Code postal : 2 9 3 8 0 BP : Cedex :
	Téléphone : 0 7 6 7 4 5 1 6 0 0 Indicatif pour le pays étranger :
	Si le demandeur habite à l'étranger :
	Pays : Division territoriale :
	Adresse électronique :
	susu.tts @ gmail.com
	J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.
4	Le terrain
	Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.
4.1	Adresse du (ou des) terrain(s)
	Numéro : 106 Voie : rue de la gare
	Lieu-dit:
	Localité : bannalec
	Code postal : 2 9 3 8 0
4.2	Références cadastrales ^[1] :
	i Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 4 :
	Préfixe : Section : A I Numéro : 9 1
	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 330
5	Cadre réservé à l'administration – Mairie
	Articles L.111-11 et R.410-13 du code de l'urbanisme
5.1	État des équipements publics existants
	Le terrain est-il déjà desservi ? Observations :
	Équipements : Voirie : Oui Non Sanissement : Oui Non Short
	[1] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

Équipements	quipements		Par quel service ou concessionnaire ?		Avant le
Voirie	Oui 🗌	Non			
Eau potable	Oui 🗆	Non 🗆			
Assainissement	Oui 🗆	Non 🗆			
Électricité	Oui 🗆	Non			
Observations :					
Engagement du (ou des) demandeurs Je certifie exactes les informations mentionnées					
Je certifie exacte	s les inform	nations me			
ci-dessus.	s les inform	nations me			
ci-dessus. À bannalec			entionnées		
ci-dessus.			entionnées	Signature du (de	es) demandeur(s)
ci-dessus. À <u>bannalec</u> Fait le <u>1</u> 6	1 0 / 2	0 2 3	entionnées	Signature du (de	es) demandeur(s)
ci-dessus. À bannalec Fait le 1 6 Dans le cadre Votre demande d	1 0 / 2 e d'une s	0 2 s	entionnées 3 ar voie papier ux exemplaires	Vous devrez pro	oduire :
ci-dessus. À bannalec Fait le 1 6 Dans le cadre Votre demande d pour un certificat	1 0 2 e d'une s loit être éta d'urbanism	0 2 : aisine p blie en de	ar voie papier ux exemplaires nation ou	Vous devrez pro	oduire : supplémentaire, si votre projet se situ
ci-dessus. À bannalec Fait le 1 6 Dans le cadre Votre demande d	1 0 / 2 e d'une s loit être éta d'urbanismes pour un	0 2 saisine public en de d'information certificat de	ar voie papier ux exemplaires nation ou d'urbanisme	Vous devrez pro – un exemplaire en périmètre prof	oduire : supplémentaire, si votre projet se situ
ci-dessus. À bannalec Fait le 1 6 Dans le cadre Votre demande d pour un certificat quatre exemplaire	1 0 / 2 e d'une s loit être éta d'urbanismes pour un	0 2 saisine public en de d'information certificat de	ar voie papier ux exemplaires nation ou d'urbanisme	Vous devrez pro – un exemplaire en périmètre prot – deux exempla	oduire : supplémentaire, si votre projet se situ tégé au titre des monuments historiqu
ci-dessus. À bannalec Fait le 1 6 Dans le cadre Votre demande d pour un certificat quatre exemplaire opérationnel. Elle	1 0 / 2 e d'une s loit être éta d'urbanismes pour un	0 2 saisine public en de d'inform certificat d	ar voie papier ux exemplaires nation ou d'urbanisme	Vous devrez pro – un exemplaire en périmètre prol – deux exempla	oduire : supplémentaire, si votre projet se situ tégé au titre des monuments historiqu ires supplémentaires, si votre
ci-dessus. À bannalec Fait le 1 6 Dans le cadre Votre demande d pour un certificat quatre exemplaire opérationnel. Elle	1 0 / 2 e d'une s loit être éta d'urbanismes pour un	0 2 saisine public en de d'inform certificat d	ar voie papier ux exemplaires nation ou d'urbanisme	Vous devrez pro – un exemplaire en périmètre prol – deux exempla	oduire : supplémentaire, si votre projet se situ tégé au titre des monuments historiqu ires supplémentaires, si votre
ci-dessus. À bannalec Fait le 1 6 Dans le cadre Votre demande d pour un certificat quatre exemplaire opérationnel. Elle	1 0 / 2 e d'une s loit être éta d'urbanismes pour un	0 2 saisine public en de d'inform certificat d	ar voie papier ux exemplaires nation ou d'urbanisme	Vous devrez pro – un exemplaire en périmètre prol – deux exempla	oduire : supplémentaire, si votre projet se situ tégé au titre des monuments historiqu ires supplémentaires, si votre
ci-dessus. À bannalec Fait le 1 6 Dans le cadre Votre demande d pour un certificat quatre exemplaire opérationnel. Elle	1 0 / 2 e d'une s loit être éta d'urbanismes pour un	0 2 saisine public en de d'inform certificat d	ar voie papier ux exemplaires nation ou d'urbanisme	Vous devrez pro – un exemplaire en périmètre prol – deux exempla	oduire : supplémentaire, si votre projet se situ tégé au titre des monuments historiqu ires supplémentaires, si votre
ci-dessus. À bannalec Fait le 1 6 Dans le cadre Votre demande d pour un certificat quatre exemplaire opérationnel. Elle	1 0 / 2 e d'une s loit être éta d'urbanismes pour un	0 2 saisine public en de d'inform certificat d	ar voie papier ux exemplaires nation ou d'urbanisme	Vous devrez pro – un exemplaire en périmètre prol – deux exempla	oduire : supplémentaire, si votre projet se situ tégé au titre des monuments historiqu ires supplémentaires, si votre

Références cadastrales : fiche complémentaire

(i) Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Superficie totale d	lu terrain (en m²)	:	

4/8

Traitements des données à caractère personnel

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

1 Traitement des données à des fins d'instruction de la demande d'autorisation

Le responsable de traitement est la commune de dépôt de votre dossier. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande. Pour toute information, question ou exercice de vos droits portant sur la collecte et le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez prendre contact avec la mairie du lieu de dépôt de votre dossier.

Dans le cas où votre demande relèverait de la compétence de l'État, vous pouvez exercer vos droits auprès du délégué à la protection des données (DPD) du ministère en charge de l'urbanisme.

2 Traitements à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques

Vos données à caractère personnel sont traitées automatiquement par le Service des données et études statistiques (SDES), service statistique ministériel de l'énergie, du logement, du transport et de l'environnement rattaché au Ministère en charge de l'urbanisme, à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques sur le fondement des articles R. 423-75 à R. 423-79 du code de l'urbanisme.

Vous pouvez exercer vos droits auprès du délégué à la protection des données (DPD) du MTE et du MCTRCT :

• à l'adresse suivante :

rgpd.bacs.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr ou dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr

ou par courrier (avec copie de votre pièce d'identité en cas d'exercice de vos droits) à l'adresse suivante :

Ministère en charge de l'urbanisme

À l'attention du Délégué à la protection des données SG/DAJ/AJAG1-2 La Grande Arche paroi sud 92055 La Défense cedex

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), par courrier :

À l'attention du délégué à la protection des données 3 Place de Fontenoy TSA 80715 75334 Paris Cedex 07

^{*} https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043279929





Comment constituer le dossier de demande de certificat d'urbanisme

Article L.410-1 et suivants ; R.410-1 et suivants du code de l'urbanisme

1 Qu'est-ce qu'un certificat d'urbanisme ?

- → Il existe deux types de certificat d'urbanisme
 a) Le premier est un certificat d'urbanisme
 d'information. Il permet de connaître le droit
 de l'urbanisme applicable au terrain et renseigne sur :
 - les dispositions d'urbanisme (par exemple les règles d'un plan local d'urbanisme),
 - les limitations administratives au droit de propriété (par exemple une zone de protection de monuments historiques),
 - la liste des taxes et des participations d'urbanisme.
 b) Le second est un certificat d'urbanisme
 opérationnel. Il indique, en plus des informations données par le certificat d'urbanisme d'information, si le terrain peut être utilisé pour la réalisation d'un projet et l'état des équipements publics (voies et réseaux) existants ou prévus qui desservent ou desserviront ce terrain.
- → Combien de temps le certificat d'urbanisme est-il valide ?

La durée de validité d'un certificat d'urbanisme (qu'il s'agisse d'un « certificat d'urbanisme d'information » ou d'un « certificat d'urbanisme opérationnel ») est de 18 mois à compter de sa délivrance.

→ La validité du certificat d'urbanisme peut-elle être prolongée ?

Le certificat d'urbanisme peut être prorogé par périodes d'une année aussi longtemps que les prescriptions d'urbanisme, les servitudes d'utilité publique, le régime des taxes et des participations d'urbanisme applicables au terrain n'ont pas changé. Vous devez faire votre demande par lettre sur papier libre en double exemplaire, accompagnée du certificat à proroger, et l'adresser au maire de la commune où se situe le terrain. Vous devez présenter votre demande au moins 2 mois avant l'expiration du délai de validité du certificat d'urbanisme à proroger.

→ Quelle garantie apporte-t-il?

Lorsqu'une demande de permis ou une déclaration préalable est déposée dans le délai de validité d'un certificat d'urbanisme, les dispositions d'urbanisme, la liste des taxes et participations d'urbanisme et les limitations administratives au droit de propriété existant à la date du certificat seront applicables au projet de permis de construire ou d'aménager ou à la déclaration préalable, sauf si les modifications sont plus favorables au demandeur. Toutefois, les dispositions relatives à la préservation de la sécurité ou de la salubrité publique seront applicables, même si elles sont intervenues après la date du certificat d'urbanisme.

2 Modalités pratiques

dossier.

- → Comment constituer le dossier de demande ? Pour que votre dossier soit complet, joignez les pièces dont la liste vous est fournie dans le tableau ci-après. S'il manque des informations ou des pièces justificatives, cela retardera l'instruction de votre
- → Combien d'exemplaires faut-il fournir dans le cadre d'une saisine par voie papier ? Vous devez fournir deux exemplaires pour les demandes de certificat d'urbanisme de simple information et quatre exemplaires pour les demandes de certificat d'urbanisme opérationnel.
- → Où déposer la demande de certificat d'urbanisme par voie papier ?

La demande doit être adressée à la mairie de la commune où se situe le terrain. L'envoi en recommandé avec avis de réception est conseillé afin de disposer d'une date précise de dépôt. Vous pouvez également déposer directement votre demande à la mairie.

→ Comment déposer ma demande ou ma déclaration par voie électronique ?

À compter du 1^{er} janvier 2022, toutes les communes doivent être en mesure de recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme de manière dématérialisée. Vous pouvez vous rapprocher ou consulter le site internet de la commune compétente pour recevoir votre demande afin de connaître les modalités de saisine par voie électronique qu'elle aura retenues. Pour vous aider à compléter votre dossier, vous pouvez également utiliser le service en ligne d'assistance aux demandes d'autorisation d'urbanisme (AD'AU) disponible sur service-public.fr. Celui-ci permet la constitution de votre dossier de manière dématérialisée et d'être guidé dans votre démarche (rubriques à renseigner et justificatifs à produire). Lorsque la commune compétente pour recevoir votre demande s'est raccordée à l'outil, votre dossier pourra également lui être transmis automatiquement.

→ Quand sera donnée la réponse ?

Le délai d'instruction est de :

- 1 mois pour les demandes de certificat d'urbanisme d'information;
- 2 mois pour les demandes de certificat d'urbanisme opérationnel.

Si aucune réponse ne vous est notifiée dans ce délai, vous serez titulaire d'un certificat d'urbanisme tacite.

▲ Ce certificat d'urbanisme ne porte pas sur la réalisation d'un projet mais uniquement sur les garanties du certificat d'urbanisme d'information (liste des taxes et participations d'urbanisme et limitations administratives au droit de propriété).

Pièces à joindre à votre demande

Si vous souhaitez obtenir un certificat d'urbanisme d'information, vous devez fournir la pièce CU1. Si vous souhaitez obtenir un certificat d'urbanisme opérationnel, vous devez fournir les pièces CU1 et CU2. La pièce CU3 ne doit être jointe que s'il existe des constructions sur le terrain.

Cocher les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande.

Pièces à joindre À quoi ça sert ?		Conseils			
CU1. Un plan de situation [Art. R. 410-1 al 1 du code de l'urbanisme]	Il permet de voir la situation du terrain à l'intérieur de la commune et de connaître les règles d'urbanisme qui s'appliquent dans la zone où il se trouve. Il permet également de voir s'il existe des servitudes et si le terrain est desservi par des voies et des réseaux.	Pour une meilleure lisibilité du plan de situation, vous pouvez : — Rappeler l'adresse du terrain — Représenter les voies d'accès au terrain ; — Représenter des points de repère. L'échelle et le niveau de précision du plan de situation dépendent de la localisation du projet. Ainsi, une échelle de 1/25000 (ce qui correspond par exemple à une carte de randonnée) peut être retenue pour un terrain situé en zone rurale ; Une échelle comprise entre 1/2000 et 1/5000 (ce qui correspond par exemple au plan local d'urbanisme ou à un plan cadastral) peut être adaptée pour un terrain situé en ville.			
Pièces à joindre pour une demande de certificat d'urbanisme opérationnel [Art. R. 410-1 al 2 du code de l'urbanisme]					
CU2. Une note descriptive succincte (vous pouvez vous aider de l'exemple de notice page 8)	Elle permet d'apprécier la nature et l'importance de l'opération. Elle peut comprendre des plans, des croquis, des photos.	Elle précise selon les cas : — la description sommaire de l'opération projetée (construction, lotissement, camping, golf, aires de sport), — la destination, la sous-destination et la localisation approximative des bâtiments projetés dans l'unité foncière, s'il y a lieu ; — la destination ou la sous-destination des bâtiments à conserver ou à démolir, s'il en existe.			
S'il existe des constructions sur le terrain :					
CU3. Un plan du terrain, s'il existe des constructions.	Il est nécessaire lorsque des constructions existent déjà sur le terrain. Il permet de donner une vue d'ensemble.	Il doit seulement indiquer l'emplacement des bâtiments existants.			

Note descriptive succincte					
Vous pouvez vous aider de cette feuille pour rédiger la note descriptive succincte de votre projet lorsque la demande porte sur un certificat d'urbanisme indiquant, en application de l'article L. 410-1 b, si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée. Cette page fait office de notice si elle est complétée par tous les éléments demandés. Vous n'aurez alors pas besoin de joindre une notice supplémentaire à la demande.					
Description sommaire de l'opération projetée					
(construction, lotissement, camping, golf, aires de sport)					
Si votre projet concerne un ou plusieurs bâtiments					
- Indiquez la destination et la sous-destination des bâtiments à conserver ou à démolir :					
Vous pouvez compléter cette note par des feuilles supplémentaires, des plans, des croquis, des photos. Dans ce cas, précisez ci-dessous la nature et le nombre des pièces fournies.					